Dépêche 04/02

17 janvier 2002

Refonte du « statut » des informaticiens

La Fonction publique a informé ce jour les fédérations de fonctionnaires qu'elle avait décidé de réviser pour la fin de l'année 2002 le décret de 1971 qui régit les personnels informaticiens.

Il y aurait eu plus de motifs de s'en féliciter si la décision d'ouvrir ce chantier n'avait pas été prise à la veille d'échéances électorales.

Courriel : federation@cfdt-finances.fr **Site internet : http://www.cfdt-finances.fr**
Téléphone : 01 53 72 73 00 - Télécopie : 01 42 02 49 91